COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 04 DECEMBRE 2007

Le gouvernement, réuni ce mardi 04 décembre 2007, a examiné des projets de délibérations et pris des arrêtés.

94 000 « ECOPAINS » en octobre

Dans le cadre de la lutte contre la vie chère et l'amélioration du pouvoir d'achat des familles, une subvention exceptionnelle d'un montant global de 3 853 480 FCFP est attribuée par arrêté, à 11 boulangers pour la production et la commercialisation de l'ECOPAIN au titre du mois d'octobre 2007 :

- La boulangerie de Tiaré sur Païta ;
- La Boulangerie de Boulouparis ;
- La Boulangerie Moderne de Pouembout ;
- Les Pains du Nord à Pouembout ;
- Au bon pain à Koumac ;
- St Christophe ;
- La SCEB ;
- La nouvelle boulangerie du marché ;
- La SODIMA (Géant) ;
- La Coronne ;
- Les Boulangeries traditionnelles réunies.

Le gouvernement s'est en effet, engagé, en septembre dernier, à verser une aide de 40 F CFP par ECOPAIN de 500 gr produit et vendu au prix maximum de 130 F CFP. 22 conventions ont été signées sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie et deux supplémentaires devront être prochainement conclues avec Bourail et Thio. En septembre dernier, 81 429 ECOPAINS ont été vendus et 93 476 en octobre 2007.

Dons d'organes et Comité d'éthique

Les principes généraux du don, les produits du corps humain (organes ou cornée), les modalités financières de prise en charge et les règles de répartition des greffons ont été définis par le vote d'une délibération, le 13 décembre 2006.
Un comité consultatif d'éthique de la Nouvelle-Calédonie pour les sciences de la vie et de la santé avait alors été créé.
Afin de pouvoir bénéficier des conseils et expertises de l'agence de biomédecine pour la bonne pratique des prélèvements, une convention avec cet organisme est actuellement en préparation. Quelques réajustements sont apportés, par une délibération modificative, au texte initial :

A°) Les règles de répartition et d'attribution des greffons

L'avis du Comité d'éthique est remplacé par une référence aux recommandations élaborées par des organismes publics indépendants ayant acquis une compétence et une expérience dans ce domaine, validées par la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC).

B°) Organisation du comité consultatif d'éthique

Après les consultations nécessaires engagées auprès de divers organismes publics et privés des secteurs associatif, confessionnel et socioculturel, il a paru essentiel de s'assurer une représentation la plus large possible étant donné l'importance des thèmes abordés.
C'est pourquoi le nombre de membres, appelés à siéger dans cette instance, a été porté à 18.

C°) Importation – exportation

Seuls peuvent être importés des organes, tissus et cellules provenant :

- d'établissements métropolitains autorisés par l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.
- d'établissements ayant une autorisation d'importation en métropole et pour lesquels les importations en Nouvelle-Calédonie sont acceptées après avis technique de la même agence.

Le Centre hospitalier Gaston Bourret s'oriente, dans son projet de greffe de cornée, vers une banque de tissus de Brisbane, avec l'avantage de délais de trajets plus courts, donc plus compatibles avec la durée de vie d'un greffon.

Soutien au sevrage tabagique

Il est aujourd'hui prouvé et admis que l'arrêt du tabac améliore rapidement la santé des ex-fumeurs.
Le gouvernement s'implique fortement dans les mesures qui accompagnent les fumeurs désireux de s'arrêter. Aussi et dans la continuité des actions précédentes de l'Agence Sanitaire et Sociale (ASS), de nouvelles propositions sont faites par délibération :

1°) Apporter une aide financière au sevrage

Le dispositif prévoit que toute personne, qui souhaite s'arrêter de fumer et qui présentera au pharmacien une prescription médicale, quelle que soit sa couverture sociale, pourra bénéficier d'une aide de 8 000 F par an pour l'achat de substituts nicotiniques.
Cette mesure sera financée par le Fonds autonome de compensation qui dépend de l'ASS.
La mise en place de cette aide est favorisée par un accord conclu entre le gouvernement et les pharmaciens qui fixe un prix maximum annuel pour les substituts nicotiniques.

2°) Augmentation du prix du tabac

Le gouvernement a aussi approuvé l'augmentation du prix de vente du tabac par la hausse de 5 % de la taxe sur les tabacs.
L'entrée en vigueur de cette mesure sera déterminée par un arrêté qui fixera le nouveau prix de vente du tabac au public.

Lutte contre les addictions

Les actions de soin du programme addictologie de l'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS – NC) sont financées par une dotation forfaitaire annuelle versée par la CAFAT/RUAMM et les provinces Nord, Sud et Îles Loyauté au titre de leur régime d'aide médicale.
Le montant global, réévalué, est fixé à 69 220 000 F CFP pour l'exercice 2008, selon la répartition suivante :

- RUAMM : 55 376 000 F CFP
- Province Sud : 6 922 000 F CFP
- Province Nord : 4 430 080 F CFP
- Province des îles Loyauté : 2 491 920 F CFP

Aide au secteur du BTP

Suite au conflit HOLCIM - USTKE qui a déjà pénalisé de nombreuses entreprises du BTP, le gouvernement a admis neuf nouvelles entreprises à bénéficier de l'allocation spécifique du régime d'assurance du chômage partiel. Au total, 91 salariés sont indemnisés pour un montant global de 6 408 178 FCFP :

- La société CALISOL, 1 salarié, pour un montant prévisionnel global de 73 108 CFP.
- La société DEYRES Bertrand, 2 salariés, pour un montant prévisionnel global de 146 216 CFP.
- La société ETPM, 23 salariés, pour un montant prévisionnel global de 1 681 479 CFP.
- La société ARMACAL, 3 salariés, pour un montant prévisionnel global de 120 909 CFP.
- La société SAUVANET Guy, 4 salariés, pour un montant prévisionnel global de 292 431 CFP.
- La société PEREZ Antonio, 2 salariés, pour un montant prévisionnel global de 97 477 CFP.

- La société SOUSA-PEREIRA, 7 salariés, pour un montant prévisionnel global de 511 754 CFP.
- La société ACTB, 41 salariés, pour un montant prévisionnel global de 2 997 419 CFP.
- La société Entreprise de Fabrication d'Agglomérés (EFA), 8 salariés, pour un montant prévisionnel global de 584 862 CFP.

Extension du siège du Sénat coutumier

Le gouvernement a nommé le jury du concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Sénat coutumier à Nouville. L'avis d'appel à la concurrence sera lancé prochainement.
Le projet comprend la construction d'un nouveau bâtiment de 2100 m² (bureaux, salles de réunion) ainsi que de parkings sur le site actuel du Sénat coutumier, à côté des bâtiments existants.

Un nouvel objet rare et original pour le Musée

Le propriétaire de la galerie parisienne Meyer a offert au Musée de la Nouvelle-Calédonie un casse-tête Kanak (en forme de sein) datant du XIX^{ème} siècle. Seuls trois autres exemplaires sont actuellement recensés, l'un est exposé au Linden Muséum, de STUTTGART en Allemagne, deux autres sont la propriété du British Museum.
Cette massue vient s'ajouter aux 5 500 pièces, dont 2 000 objets Kanak que compte le Musée. Un récent inventaire a révélé que 4 500 pièces Kanaks sont dispersées en Australie, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis et Allemagne. Aussi et afin de regrouper ce patrimoine, il est prévu de verser un montant de 26 104 000 FCFP à la Maison de la Nouvelle-Calédonie chargée de cet inventaire.
L'OPT vient par ailleurs d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine commission philatélique la réalisation d'un timbre qui représente la massue offerte au musée.

Garantie de prêts

Le gouvernement s'est porté garant pour le remboursement d'emprunts que le fond calédonien de l'habitat (FCH) va contracter auprès de la caisse de dépôt et de consignation pour la réalisation de logements sociaux. Le montant des prêts sont respectivement de :

- 667 165 142 F CFP pour 91 logements à Koutio et Dumbéa,
- 348 268 443 F CFP pour 49 logements à Nouméa.

Chômage partiel : un quota de 900 heures indemnisables en 2008

Tous les ans, le gouvernement détermine la limite des contingents annuels indemnisables fixés par branches professionnelles. Du 1er janvier au 31 décembre 2008, tous les secteurs d'activités pourront bénéficier des allocations prévues par la délibération n° 533 du 2 février 1983, instituant un régime d'assurance chômage partiel et total au profit des salariés de Nouvelle-Calédonie. Cependant, cette indemnisation ne pourra dépasser un quota maximal de 900 heures par salarié, comme en 2007.

OPT « Package Bonnes vacances »

Le gouvernement a approuvé le « package bonnes vacances » de l'Office des Postes et Télécommunication (OPT). Cette nouvelle offre vise à proposer le GSM My 200x au prix de 1 000 F CFP aux nouveaux clients mobilis qui souscriront leur abonnement pour une durée minimum d'engagement de 12 mois.

Subventions

Soutien à la lecture
Dans le cadre du SILO (Salon International du Livre Océanien) qui s'est tenu à Hienghène du 23 octobre au 2 novembre 2007, la Fédération des Œuvres Laïque (F.O.L) a organisé un stage intitulé « plaisir de lire, livre objet de plaisir », avec pour objectifs :

- Développer la lecture en centres de vacances et loisirs,
- Participer au développement des capacités d'expression orale et écrite des mineurs.

Le gouvernement, poursuivant sa politique de soutien aux actions menées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire a attribué une subvention de 891 000 F CFP à la F.O.L.

« Les assises de l'eau »
Une subvention de 10 500 000 F CFP sera versée à l'Agence de Développement de Nouvelle-Calédonie (ADECAL) pour l'organisation du colloque, « les Assises de l'Eau », en avril 2008.

Modification du budget

La principale modification concerne le regroupement des autorisations de programmes en une seule d'un montant de 6 801 314 885 F CFP.
En effet, le gouvernement restructure « le secteur route » de la DITTT. Cette restructuration permet d'améliorer la gestion comptable et offre une meilleure lisibilité de cette gestion en matière d'investissement pluriannuel dans le domaine des routes territoriales.

Les autres modifications concernent :

- L'ADECAL perçoit une subvention au titre de l'année 2007 de 3 816 587 F CFP dans le cadre du projet NetBiom (réseau biodiversité).
  En effet, la Nouvelle-Calédonie bénéficie de ces fonds Européens (6ème PCRD) pour une étude de faisabilité de mise en place d'un réseau de Recherche sur la biodiversité tropicale en appui au développement durable.
  Ce réseau implique les régions ultrapériphériques et les Territoires de l'Union Européenne. Le projet est dirigé par le Conseil Régional de la Réunion.

- L'inscription de 200 millions de francs au profit des provinces et autant au profit des communes provient du reliquat de crédit disponible lié aux droits d'enregistrement.

- Enfin, le gouvernement propose des ajustements de crédit issus d'un meilleur rendement que prévu de certaines taxes :
  - La taxe sur le fret aérien affectée à l'ADANC : 66 MF.
  - La taxe sur les nuitées hôtelières : 15 MF.
  - La taxe sur les assurances affectée à l'APICAN : 30 MF.
  - La taxe sur les communications téléphoniques affectée aux provinces : 30 MF.

En bref …

- Le gouvernement a autorisé 2 inscriptions, 13 attestations de capacité professionnelle et 29 cartes professionnelles de conducteur de TRP (transports routiers de personnes) et 3 autorisations d'exploitation et 5 autorisations de transport de VLC (véhicule de location avec chauffeur).

- Le gouvernement a donné des agréments à des sociétés de transports nautiques à caractère touristique aux sociétés : LE COIN DU CAPITAINE pour le navire « AVAREL 2 », LE POISSON BANANE MAKAIRA GAME STYLE Sarl pour le navire « JACKYVAN'S » et NEKWETA Sarl pour le navire « NEKWETA II ».

- Le compte financier 2006 de l'institut de formation aux professions sanitaires et sociales est arrêté en recettes à la somme de 602 588 873 F CFP et en dépenses à la somme de 537 662 661 FCFP, faisant apparaître un résultat global excédentaire de 64 926 212 FCFP qui vient abonder le fonds de roulement.

- Le compte financier 2006 de l'office des postes et télécommunications est arrêté en recettes à la somme de 23 228 014 620 FCFP et en dépenses à la somme de 24 070 279 286 FCFP, soit un résultat net global déficitaire de 842 264 666 FCFP compensé par un prélèvement de même montant sur le fonds de roulement.

- Le compte financier 2006 de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie est arrêté en recettes à la somme de 1 589 675 464 FCFP et en dépenses à la somme de 1 119 590 385 FCFP faisant apparaître un résultat global excédentaire de 470 085 079 FCFP qui vient abonder le fonds de roulement.

- L'association Comité des sports et loisirs de Nengone est autorisée à organiser une loterie, pour un montant de 1 000 000 FCFP.

- Les représentants des organisations syndicales de salariés au conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet ont été nommés. Il s'agit de Mme Sylviane AUTERET en qualité de membre titulaire, en remplacement de Corinne MORI qui devient sa suppléante et M. Albert TROCAS en qualité de suppléant de M. Ronald PONIA qui ne change pas.

- Le gouvernement a pris deux arrêtés concernant le calcul des primes de comportement et d'assiduité versées aux agents des établissements de soins de Nouvelle-Calédonie.

- L'association prévention santé (APS) est transférée à l'agence sanitaire et sociale (ASS-NC). Ainsi l'ASS-NC gérera directement le centre d'éducation diabétique et diététique et ses activités.

- D'ici fin 2007, les véhicules de transports sanitaires terrestres seront tous contrôlés et l'état précis du parc sera connu. Ce travail permet au gouvernement de proposer des amendements à la délibération de décembre 2006 concernant notamment la sécurité des personnes transportées.